

Le droit aux allocations familiales pendant la prolongation du stage d'insertion professionnelle de votre fils ou de votre fille

Madame, Monsieur,

Le formulaire P20 nous permet de vérifier si votre fils/fille avait droit aux allocations familiales du ... au et si il/elle peut encore y avoir droit.

Que devez-vous faire?

1. Renvoyez-nous le formulaire P20 complété et signé ;
2. Faites-nous parvenir une copie de la lettre de convocation de l'ONEM, même si votre fils/fille ne peut pas être convoqué. Envoyez-nous ensuite une copie de l'avis de l'ONEM (lettre, fax, e-mail...) ;
3. Joignez une copie de la décision de l'ONEM si votre fils/fille a reçu une nouvelle décision (**négative/positive**) concernant ses efforts pour trouver du travail.

ATTENTION: VOTRE FILS/FILLE DOIT TOUJOURS DEMANDER UNE NOUVELLE EVALUATION A L'ONEM SIX MOIS APRES UNE EVALUATION NEGATIVE. MEME EN CAS DE TRAVAIL, DE MALADIE OU DE CONGE DE MATERNITE.

C'EST IMPORTANT POUR NE PAS PERDRE LE DROIT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES.

ATTENTION

SI LE JEUNE NE DEMANDE PAS (À TEMPS) UNE NOUVELLE ÉVALUATION, IL EST ALORS MIS

FIN AU DROIT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES EN TANT QUE JEUNE DEMANDEUR.

Votre gestionnaire de dossier